



Édition du vendredi 7 février 2020

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais

COMME LE DIRAIT JULIE MASSE :

VOTRE DÉPÔT, « C'EST ZÉRO ! »

Rien de plus décevant que la réponse caquiste aux demandes de tables centrale et sectorielle du secteur public. Ce gouvernement, qui disait pourtant prioriser l'éducation, ne fait pas mieux que ses prédécesseurs : il fait preuve de mépris envers près de 550 000 Québécoises et Québécois salariés de la fonction publique, qui portent pourtant le système à bout de bras afin de maintenir la qualité des services offerts à la population.

La table centrale

Force est de constater que le dépôt patronal du Conseil du trésor présente des incohérences manifestes. En voici quelques-unes :

- D'entrée de jeu, on mentionne les enjeux de disponibilité et de main d'œuvre... mais en nous proposant des hausses de salaire sous le taux d'inflation. Logique.



- On vient également tout juste de nommer le ministre Boulet à la tête du nouveau Groupe d'intervention en matière de rareté de la main d'œuvre, qui ciblera quatre secteurs d'emploi... mais pas l'éducation.
- La plus belle phrase du dépôt : « La croissance des dépenses de rémunération doit demeurer compatible avec la croissance des revenus du gouvernement. » Justement, le gouvernement nage dans les surplus. Où est le problème?
- La réussite éducative, c'est important. Très important. À tous les niveaux. Mais on n'invitera pas les cégeps au forum portant sur la question.

On mentionne à plusieurs reprises qu'il faut valoriser la profession, mais ce dépôt est la première pierre lancée au visage du corps enseignant. On se croirait dans la pièce de théâtre absurde de Beckett : « En attendant Legault »

On se croirait dans la pièce de théâtre absurde de Beckett : *En attendant Legault*

Parmi les propositions qui nous font grincer des dents, il y a celles-ci :

- On précise d'emblée que les propositions de ce dépôt ne sont pas exhaustives. Il contient d'ailleurs un nombre important de « notamment » qui vise à ne pas fermer la porte à des ajouts en cours de route. En somme, c'est l'art de l'improvisation.
- Pour « optimiser la force de travail », on souhaite revoir certaines conditions de travail, « dans la perspective d'une plus grande souplesse et dans un esprit d'ouverture ». L'idée de souplesse revient d'ailleurs à plusieurs reprises, entre autres dans le dépôt pour la table sectorielle. On demande de la souplesse aux enseignantes et enseignants, mais on réclame plus de contrôle pour les patrons.

(Suite à la page 2)

NOS ARTICLES

Résumé d'AG	p. 3-4
FAQ 5-18.01/lettres d'attentes	p. 5-6
PVH – bilan départemental	p. 7
Pendant ce temps au SEECO	p. 8

(Suite de la page 1)

- Les forums de discussion y sont présentés comme une façon innovante de fonctionner. Ils visent à rassembler des intervenants de différents milieux, ceux que le gouvernement aura soigneusement choisis comme étant dignes d'y être. En agissant de la sorte, le Conseil du trésor semble chercher à se substituer aux syndicats en niant la mécanique de consultation qu'ils ont mise en place auprès de leurs membres. Il détourne ainsi le cadre légal prévu par... le gouvernement. Pour ces raisons, la CSN, comme la plupart des grandes centrales, a annoncé son refus d'y participer.

Table sectorielle

Le dépôt du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), qui siège à la table sectorielle, est encore plus décourageant (si cela est possible).

Visiblement, on veut miner nos prérogatives et notre autonomie professionnelle, et viser une augmentation des pouvoirs de gestion des directions :

- On souhaite un transfert du pouvoir départemental (et des ressources destinées aux RCD) vers les comités de programme, où siègent des membres non enseignants, et où se prennent des décisions que la direction pourrait être plus en mesure de contrôler. Le département est pourtant le pilier de la collégialité que le gouvernement projette d'affaiblir.
- On demande de retirer toute obligation de consultation des syndicats en ce qui a trait aux changements technologiques (comme la formation à distance) et aux nouveaux modèles d'enseignement (comme les CEC – Centres d'études collégiales – dont l'implantation se fait souvent dans le chaos, en concurrence avec des cégeps existants et sans création de postes)... parce que les consultations « freinent la mise en œuvre des projets de développement ».
- On met de l'avant l'idée d'augmenter la CI maximale, plutôt que de viser à réduire notre tâche.
- On admet bien l'augmentation considérable du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap (EESH), mais sans proposer de mesures ni de ressources pour y faire face.



- On veut imposer du perfectionnement sans ajout de ressources et en retirant au comité de perfectionnement son caractère décisionnel en donnant un droit de veto à la partie patronale. En somme, on va décider pour nous ce qui nous convient !
- Révision de notes : bien que l'enseignante ou l'enseignant soit le seul à être habilité à changer la note de son étudiant, on demande qu'il soit retiré du comité de révision de note. C'est un autre recul de notre autonomie professionnelle.
- Formation continue : On ne fait preuve d'aucune volonté d'améliorer les conditions de travail des collègues qui y travaillent. Au contraire, on veut le retrait de certaines balises, au nom de la « souplesse ».
- La question de la précarité n'est pas soulevée dans ce dépôt. On ne fait pas mention non plus d'ajout de ressources dans le réseau.

En somme, le gouvernement propose d'importants reculs dans nos conditions de travail en nous demandant de faire plus avec moins.

Ce dépôt, on lui donne zéro !

Nous vous invitons à lire les dépôts patronaux et les *Info négo no 2* (de la CSN) et *no 4* (de la FNEEQ) sous l'onglet Négos 2020 de notre site www.seecofneeq.com

En AG, le SEECO a procédé à la « correction » du dépôt patronal et a dénoncé les propositions incohérentes qui auraient pour effet le net recul de nos conditions de travail. L'Assemblée a ensuite remis sa grille de correction au Directeur général, Frédéric Poulin, et à la Directrice des études, Jacqueline La Casse.



Résumé d'assemblée générale du 5 février 2020

MOT DU PRÉSIDENT

Le président Christian Bernier a souligné la Semaine des enseignantes et des enseignants 2020. Il a également été question de la Semaine nationale de prévention du suicide, en rappelant les ressources à notre disposition dont le 1-866-APPELLE et les Sentinelles du Cégep (qui ont adopté un nouveau logo).



Il a également souligné le travail très apprécié de Sylvain Lapointe et de ses étudiants en Génie du bâtiment pour le projet de serre destinée au Département de biologie.

RÉACTION AU DÉPÔT PATRONAL

En AG, le Seeco a dénoncé le mépris dont fait preuve le Conseil du trésor dans son dépôt à la table centrale qui se manifeste notamment par des propositions incohérentes et la mise de l'avant de forums qui ne respectent pas la structure de représentation et de négociation syndicale, rendant ce dernier inacceptable comme base d'un règlement pour une éventuelle convention collective. De plus, le Seeco refuse le dépôt patronal du CPNC à la table sectorielle, qui dévalorise la profession enseignante en proposant des reculs importants dans nos conditions de travail.

**QUEL JOUR SOMMES-NOUS ? DIT WINNIE
LE JOUR OÙ ON REVENDIQUE NOS DROITS, DIT PORCINET.**



C'EST MON JOUR PRÉFÉRÉ, DIT WINNIE.

ÉLECTIONS

Conseil d'administration : Le mandat de Josée Godin Lagacé et de Kim Muckle a été renouvelé.

Commission des études : François Lazure est de retour pour la session.

Comité femmes : Catherine Lemieux Lefebvre et Silvana Prieto se joignent à Nadine Blais dans ce comité.

Le SEECO vous remercie de votre implication !

ENTENDU EN AG ...

« Vous reprochez au dépôt patronal de contenir des "notamment", mais votre proposition en contient un... »

Une prof perspicace

DEUXIÈME VAGUE DE CONSULTATIONS SUR LES DEMANDES SECTORIELLES

L'Assemblée a dû se prononcer sur une série de demandes en lien avec trois thèmes particuliers : la rémunération, la précarité et la formation continue. Les demandes seront acheminées au regroupement cégep pour discussion avec l'ensemble des représentantes et des représentants des cégeps affiliés à la FNEEQ.

Nous en avons profité pour corriger le dépôt patronal : nous en avons déduit que le patron n'atteignait pas les compétences de base. Déception. Peut mieux faire. ☹



POURQUOI S'INSCRIRE À AGIR ?

Parce que tout y est sur les négos ! Toujours pas inscrit? C'est par ici : <http://app.secteurpublic.quebec>.

SIGNATURE DE CONTRATS

Pour le régulier, l'hiver 2020 sera la dernière session où les non-permanents seront invités à signer un contrat. Puisque cette étape n'est ni plus ni moins qu'une formalité administrative, le CRT a convenu que pour les prochaines sessions, les contrats seront envoyés électroniquement par courriel. Pour la formation continue, l'envoi par courriel débutera dès cette session.

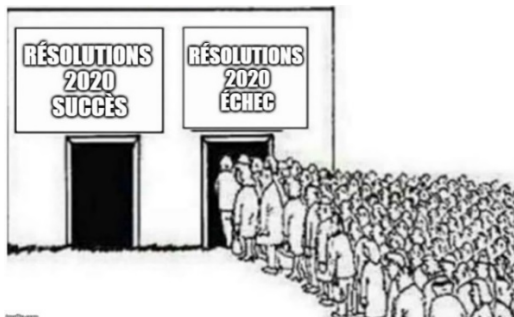
ANNUALISATION VS RÉCUPÉRATION SALARIALE

Message aux précaires : en février, si vous n'êtes pas encore annualisé mais que vous pensez avoir des chances raisonnables de l'être avec l'ajout de suppléance au plus tard le 12 juin 2020, vous pouvez demander de repousser le versement des vacances associées à votre contrat d'automne, afin d'éviter une éventuelle récupération salariale lors de l'annualisation. Si finalement vous n'êtes pas annualisé au cours de la session hiver 2020, le versement des sommes dues à titre de vacances se fera le 25 juin 2020. Sachez que peu importe si vous demandez ou non le report du versement, dans tous les cas le montant d'argent total reçu sera le même.

FERMETURE DE PROGRAMMES AU CA

Le 11 février prochain aura lieu la prochaine séance du Conseil d'administration du Cégep. Vos représentantes enseignantes au Conseil d'administration ont soumis un projet de résolution demandant un moratoire sur la fermeture des programmes techniques de comptabilité et de gestion, de gestion de commerces et de bureautique. Ce projet reprend les grandes lignes de la résolution adoptée à l'unanimité par notre commission des études ainsi que de très nombreuses autres commissions des études du réseau. Nous savons déjà que le CA du cégep Garneau l'a quant à lui adopté à l'unanimité. Tout le monde est invité à se présenter au CA à 18 h à G.-R. par solidarité pour nos collègues touchés par ces changements.

Une fois en février...



DEVANCEMENT DE 15 JOURS DE LA DATE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE PVRTT

La partie patronale nous demande de devancer la date de dépôt des demandes de PVRTT (programme de réduction volontaire de temps de travail) de deux semaines, passant ainsi du 15 au 1^{er} novembre et du 15 au 1^{er} mai. Cette modification aurait pour effet de restreindre le temps de décision de membres qui souhaiteraient demander un PVRTT, mais aurait l'avantage de permettre aux départements offrant des cours multi de faire leur tâche plus tôt. L'AG a adopté la proposition à titre de projet-pilote, mais demande de restreindre cette nouvelle modalité aux départements offrant des cours multi.

PROCHAINE AG

Le 26 février 2020 à Félix-Leclerc

RAPPORT DU COMITÉ SST

Josée Pilon résume la dernière rencontre du comité santé et sécurité au travail :

- Communication en cas d'urgence : les téléphones seront changés cet été et comprendra dorénavant un bouton d'urgence lié directement à la sécurité. Les locaux de classe auront aussi un bouton d'urgence.
- Un exercice d'incendie sera fait sous peu. Il n'y a pas d'exercice de confinement prévu pour l'instant.
- Les conduits d'air seront nettoyés cet été, même si l'entretien actuel est fait dans les règles.
- Injection d'un médicament à une ou un étudiant par un membre du personnel enseignant : ne peut être imposé, car il est nécessaire de recevoir une formation pour le faire. Il faudra étudier l'idée d'utiliser une pompe nasale plutôt que de faire une injection. Les interventions de ce genre faites en situation d'urgence exonèrent les profs de toute responsabilité civile.

« FÉMINISTES DE TOUTES NOS FORCES » AVEC INGRID FALAISE

La CCSNO nous invite à assister à un souper-conférence qui aura lieu le lundi 9 mars 2020, à l'UQO, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Le souper est prévu à 18 h et sera suivi, à 19 h, d'une conférence de l'autrice et conférencière Ingrid Falaise. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès du SEECO.



SPÉCIAL 5-18.01 ET LETTRES D'ATTENTES

Nous publions dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la FAQ complète sur notre site : <http://www.seecofneeq.com/faq>

Est-ce que les patrons ont le droit de convoquer une enseignante ou un enseignant en tout temps?

Oui, les patrons ont le droit de convoquer un salarié en tout temps pendant les heures de travail. Pour les membres du SEECO, les patrons évitent de tenir les rencontres pendant les cours afin de ne pas avoir à payer les frais de suppléance. Ils essaient aussi de respecter le plus possible les autres engagements des profs. De plus, comme un membre a le droit d'être accompagné par une personne représentant le Syndicat, les patrons acceptent aussi de trouver un moment qui conviendra à toutes les personnes impliquées, soit généralement une direction adjointe, une personne des ressources humaines, une personne de l'Exécutif du SEECO et la ou le prof concerné.

Qu'est-ce qu'un 5-18.01?

C'est une mesure disciplinaire prévue à la convention collective (5-18.01 est tout simplement un numéro de clause) que le Cégep peut utiliser pour sanctionner une personne enseignante qui a mal agi dans le cadre de ses fonctions de travail. Elle est constituée de plusieurs étapes. Généralement, on ne se rend pas plus loin que les étapes suivantes :

1. Le prof rencontre la Direction pour donner sa version des faits ;
2. Le Cégep a quinze (15) jours ouvrables pour remettre sa décision par écrit au prof ;
3. La ou le prof reçoit (ou non) un avis disciplinaire écrit. Il faut faire attention de ne pas être l'objet de deux (2) avis disciplinaire pour des raisons de même nature dans la même année.

En effet, passé ce seuil, des mesures disciplinaires plus lourdes comme la suspension et le congédiement peuvent être mises en œuvre par le Collège si un troisième manquement survient, moins d'un an après le deuxième avis. Par contre, au bout d'un an sans récidive, les avis disciplinaires disparaissent du dossier du ou de la prof.

Est-ce que je vais nécessairement recevoir un avis disciplinaire si je suis convoqué en vertu de la clause 5-18.01?

Non. La première étape vise vraiment à recueillir la version des faits de la prof ou du prof intimé, et il n'est pas rare qu'aucun avis disciplinaire ne soit remis à la suite des explications fournies.

Quelle est la différence entre un avis disciplinaire et une lettre d'attentes ?

L'avis disciplinaire relève de la voie disciplinaire, et la lettre d'attentes relève de la voie administrative. De façon très rapide et très grossière, on pourrait dire que la voie disciplinaire est empruntée par les patrons quand ceux-ci considèrent que la personne fautive ne « veut pas » changer son comportement, alors que la voie administrative est empruntée quand la personne ne « peut pas » le faire. Par exemple, d'aucunes et d'aucuns savent qu'il faut être à l'heure à ses cours. Un prof qui arrive en retard à répétition à ses cours pourrait recevoir un avis disciplinaire, car on jugerait qu'il ne veut tout simplement pas se conformer à la règle. Par contre, une prof qui souffre d'une condition physique ou mentale incapacitante et qui arriverait en retard pour ces raisons pourrait recevoir un avis administratif (lettre d'attentes, résumé de rencontre).

(Suite à la page 6)

(Suite de la page 5)

Est-ce qu'une lettre d'attentes peut mener au congédiement ?

Oui. Par contre, les mêmes principes de droit du travail s'appliquent en tout temps, peu importe la voie empruntée par l'employeur : celui-ci doit bien signifier et identifier les problèmes ainsi que ses attentes à l'employé concerné ; le temps donné à l'employé pour s'amender doit être raisonnablement suffisant ; l'employeur doit fournir du soutien à l'employé pour l'aider à répondre adéquatement aux attentes ; il doit y avoir gradation des sanctions imposées ; l'employé doit avoir été prévenu du risque de congédiement à défaut d'amélioration de sa part.

Pourquoi devrais-je être accompagné d'un représentant syndical quand je suis convoqué par la partie patronale ?

C'est votre choix, mais le représentant syndical peut vous aider de plusieurs façons. Il est d'abord un conseiller: il connaît la convention, peut vous guider, connaît la jurisprudence sur le sujet, peut vous aider à monter un dossier de défense. Il est ensuite un témoin de la rencontre: il prend des notes pendant que vous êtes occupés à répondre aux questions. Enfin, il est là pour faire respecter vos droits: sur le coup de l'émotion, une personne à qui la direction reproche un certain nombre de choses, parfois de façon inattendue, peut être

déboussolée et y voir moins clair. La personne qui vous accompagne est là pour prendre la relève dans ces cas, défendre votre dossier, rappeler à la direction tout ce qui a trait à la convention collective qu'elle est tenue de respecter.

Comment puis-je me préparer à une rencontre avec la partie patronale ?

Le sujet de la convocation est envoyé avec la demande de rencontre des patrons. Même si parfois, on ne sait pas du tout de quoi il s'agit, il arrive d'avoir une petite idée de l'objet de la rencontre. Il est alors pratique de prendre le temps de réfléchir à une chronologie des événements, de publier courriels et MIO pertinents, bref, de se monter un dossier. La personne de l'Exécutif qui vous accompagnera à la rencontre (à votre demande) peut vous aider à constituer ce dossier.

Ai-je des recours si je reçois un avis disciplinaire (ou si je suis congédiée) de façon injuste ?

Oui, vous avez des recours. Il est possible de déposer un grief. L'Exécutif veillera alors à faire enquête afin de déterminer si la direction a commis des impairs et de quelle façon il serait possible de procéder pour le faire reconnaître. Une personne conseillère de la FNEEQ peut aider et même intervenir quand la situation l'impose.

Cette FAQ a été réalisée afin de rendre plus accessible la compréhension de la Convention collective 2015–2020 Personnel enseignant FNEEQ (CSN), texte officiel qui constitue la véritable source de vos droits. Pour obtenir de plus amples renseignements et vous assurer du respect de vos droits, il est toujours recommandé d'entrer en contact, au besoin, avec l'un ou l'autre des membres du Comité exécutif du Syndicat.

RÉFLEXION SUR LE SYNDICALISME

Selon une étude d'experts du Fonds monétaire international (FMI) publiée en mars 2015, les syndicats font une différence quand il est question de concentration des richesses. Ils contribuent à freiner les inégalités en faisant pression pour une distribution salariale plus équitable, alors qu'une faible syndicalisation réduit la capacité de négociation des salariés sur leur rémunération, au bénéfice des actionnaires et des plus hauts revenus. Selon l'OCDE, le taux de syndicalisation dans les principaux pays développés a néanmoins reculé, passant de 20,8 % en 1999 à 16,9 % en 2013.

Notions de prévention de la violence et du harcèlement psychologique

Partie 2 – Bilan de santé départementale : se poser les bonnes questions

Dans le dernier *Plus-Mot*, il a été question des **facteurs de risque** qui pouvaient mener à des conflits : lourdeur de la tâche, mauvaise organisation du travail, précarité, bureaucratie... Entre autres **facteurs de protection**, les règles de régie interne aident à prévenir certaines situations problématiques en encadrant la participation à la vie départementale et l'intégration du nouveau personnel enseignant.

Pour dresser un bilan de santé départementale, nous vous invitons à vous poser les questions suivantes en département :

- La collégialité est-elle un concept bien compris et bien intégré dans votre département (ou votre comité de programme)?
- Les concepts d'autonomie professionnelle individuelle et collective sont-ils bien compris?
- L'implication de chacun des membres est-elle équitable?
- En réunion, le droit de parole est-il bien respecté? Chacun a-t-il l'occasion de donner son avis s'il le souhaite?
- Y a-t-il un mécanisme prévu en cas de conflit entre deux membres?
- Est-ce que tout le monde peut trouver une certaine satisfaction avec la tâche qui lui est donnée, même les nouveaux membres?
- Qu'est-ce qui favorise une bonne intégration des nouveaux membres au département?
- Votre programme d'insertion professionnelle vise-t-il l'intégration harmonieuse du nouveau personnel? Est-il distinct des outils de surveillance que se donne le département en cas d'insatisfaction envers ces personnes?
- Quel est le meilleur plan d'action pour les nouvelles enseignantes ou les nouveaux enseignants en difficulté?
- La régie interne du département est-elle revue de façon régulière? Respecte-t-elle la convention collective?

Un atelier sur la vie départementale et sur la prévention en violence et en harcèlement psychologique sera offert le **mercredi 1^{er} avril à Félix-Leclerc**.

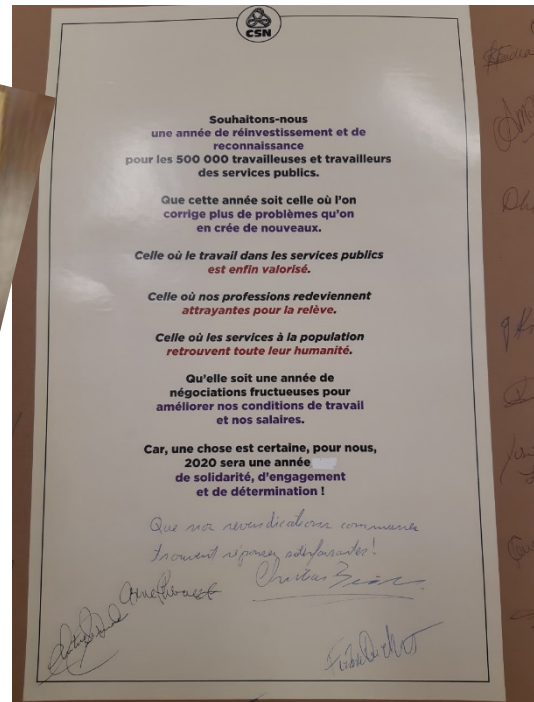
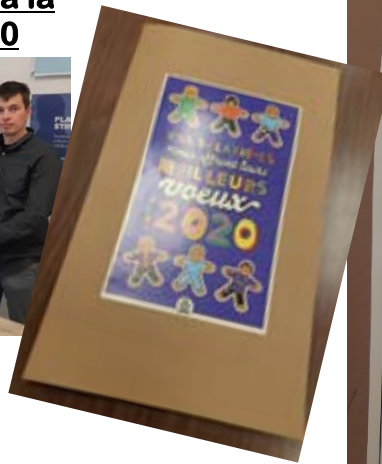
N'hésitez pas à consulter votre Exécutif pour toute question ou pour une révision de votre régie interne ou de votre programme d'accompagnement afin de s'assurer d'une cohésion avec la convention collective.

Pendant ce temps, au SEECO...

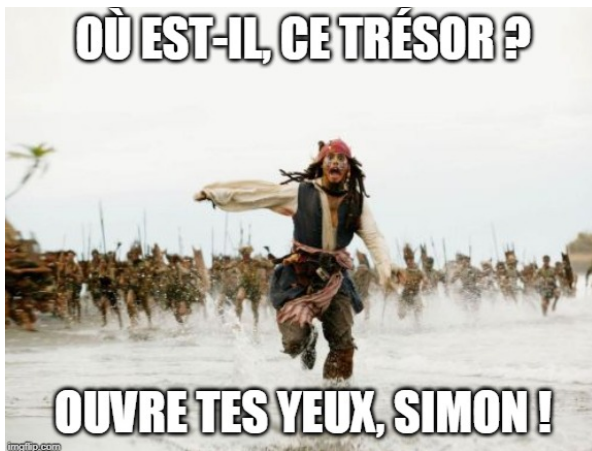
Carte de vœux offerte à la Direction – janvier 2020



Lyne Beaumier, Christian Bernier,
Jacqueline La Casse (DÉ), Frédéric
Poulin (DG) et Simon Lespérance.



ÉLECTION D'UN NOUVEAU TRÉSORIER



Élection de Simon Lespérance à la trésorerie :
les sollicitations commencent...

À NOUS LA PAROLE

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical. Faites-nous parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

PANIER DE NOËL DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS LE BESOIN

En décembre dernier, les fonds recueillis pour les paniers de Noël, doublés par un don du SEECO, ont permis de remettre un montant de 800 \$ au SAEC pour les étudiantes et les étudiants dans le besoin. Merci de votre générosité !

MANDAT DU PLUS-MOT

Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autre nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)

L'adresse où nous joindre en tout temps pour une question ou un accompagnement :
seeco@cegepoutaouais.qc.ca